

Prénom NOM
Adresse
Code postal Ville

Lieu, date

Monsieur le Secrétaire
du Tribunal des Affaires
de Sécurité Sociale

41, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Saisine du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Juges assesseurs,

La Commission de recours amiable a refusé d'accéder à ma demande du xx.xx.xxxx ci-annexée.

Je considère la décision de la Commission comme infondée et contraire à la législation en vigueur. La CPAM de l'Ain ayant signé et validé mon formulaire E106, mentionnant mon affiliation au système suisse au 01/04/2015, elle reconnaissait par la même ma double affiliation pour la période du 01/06/2015 au 30/09/2016.

Aussi, ai-je l'honneur de saisir votre juridiction aux mêmes fins et sur les mêmes moyens, sauf à parfaire, que ceux exposés dans ma demande précitée, afin que, statuant au fond sur celle-ci, votre juridiction annule la décision de la Commission, ensemble avec celle du directeur de l'organisme concerné en l'espèce, en assortissant son jugement de l'exécution provisoire.

Vous trouverez ci-joint ma demande adressée à la Commission de Recours Amiable ainsi que la lettre de refus de radiation de l'Assurance Maladie pour la période du 01/06/2015 au 30/09/2016, nécessaire à l'examen de mon dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Juges assesseurs, l'expression de ma considération distinguée.

XXXXX

Ci-joint :

- Courrier adressé à la CRA de la CPAM de l'Ain du xx.xx.xxxx
- Confirmation de rejet de la CRA de la CPAM de l'Ain du xx.xx.xxxx